

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2026-2027

IDENTITÉ DE L'ENFANT

NOM..... PRENOM..... Sexe: ☐ Masculin ☐ Féminin
 ETABLISSEMENT SCOLAIRE..... CLASSE Date de Naissance:/...../.....
 TELEPHONE PORTABLE DU JEUNE:

RESPONSABLES LÉGAUX

NOM prénom..... TEL QUALITE..... ☐ Oui ☐ Non
 NOM prénom..... TEL QUALITE..... ☐ Oui ☐ Non

AUTORITÉ PARENTALE

Si non, joindre le jugement.

AUTRES PERSONNES DE CONFIANCE (AUTORISÉS À RÉCUPÉRER L'ENFANT ET/OU CONTACTS D'URGENCE)

URGENCE RÉCUP

NOM Prénom..... TEL QUALITE..... ☐ ☐
 NOM Prénom..... TEL QUALITE..... ☐ ☐
 NOM Prénom..... TEL QUALITE..... ☐ ☐

☐ Oui ☐ Non

J'autorise de manière permanente mon enfant à quitter seul la MJC et à rejoindre son domicile après les activités.

☐ Oui ☐ Non

J'autorise la MJC à utiliser les images photographiques ou numériques prises dans le cadre des activités pratiquées afin de valoriser les activités de la MJC et de produire des supports visuels (plaquette, tirages photo ou vidéo).

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé de l'enfant)

☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires.

OBLIGATOIRES: ☐ Oui ☐ Non Diphtérie ☐ Oui ☐ Non Tétanos ☐ Oui ☐ Non Poliomyélite
 RECOMMANDÉS: ☐ Oui ☐ Non Hépatite B ☐ Oui ☐ Non BCG ☐ Oui ☐ Non Coqueluche
☐ Oui ☐ Non Rougeole/oreillons/rubéole

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

N° de sécurité sociale de l'enfant : Médecin traitant et coordonnées :

ALLERGIES : ☐ Oui ☐ Non Asthmatique ☐ Oui ☐ Non Alimentaire ☐ Oui ☐ Non Médicamenteuse
 Si oui, précisez: ☐ Autres

☐ Oui ☐ Non

L'enfant suit-il un traitement médical ?

Si oui, joindre l'ordonnance, les médicaments correspondants (notice et emballage d'origine marqués au nom de l'enfant) et un document manuscrit autorisant la MJC à administrer le traitement. Sans ordonnance, aucun médicament ne pourra être pris.

☐ Oui ☐ Non

L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : Allergie, traitement médical ?

Si oui, joindre une copie du document.

☐ Oui ☐ Non

Autre problématique nécessitant une attention particulière (maladie, opération récente, etc.) :

3 – INFORMATIONS INDISPENSABLES A L'ACCUEIL DE L'ENFANT

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant est-il en situation de handicap ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)? *Si oui, joindre une copie.*

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'une AEEH ? *Si oui, joindre une copie.*

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire, etc. ? Si oui, précisez:

4 – ASSURANCE DE L'ENFANT (OBLIGATOIRE)

☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant est assuré pour ses activités extra-scolaires. Assureur + N° de police :

Vous devez souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels susceptibles de survenir dans le cadre de nos activités.

5 – REGIME ALIMENTAIRE

☐ Avec viande ☐ Sans viande

Justificatifs à fournir

L'inscription aux accueils de loisirs de la MJC n'est validée qu'après règlement des sommes dues et dépôt du dossier complet, composé du formulaire d'inscription, de la fiche sanitaire et des justificatifs suivants:

- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé OU attestation des vaccins à jour par le médecin.
- Pour les mercredis, dernière attestation de Quotient Familial CAF (QF). Pour les vacances scolaires, QF de janvier de l'année en cours.
- Joindre tout les justificatifs médicaux nécessaires à la bonne prise en charge de votre enfant (PAI, ordonnances, notification MDPH).

L'enfant ne pourra être accepté à l'Action Jeunes qu'une fois son dossier complet.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE L'ACCUEIL JEUNES

L'Action Jeunes de la MJC est un accueil de loisirs pour **les jeunes âgés de 12 à 17 ans**. L'accueil s'effectue à la MJC selon les **horaires d'accueil** suivants : Les mercredis de 13h30 à 18h30 et les samedis de 14h à 18h30, en période scolaire. Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, horaires variables suivant la programmation. Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties, projets d'activités, et des animations locales et culturelles.

REGLES DE VIE

Des **règles de vie** non-négociables sont fixées par l'équipe de la MJC. Elles sont nécessaires pour le bon déroulement des activités, la sécurité des adhérents et prennent en compte l'ensemble de la structure : personnes, lieux, matériel. Chaque jeune souhaitant s'inscrire à l'Action Jeunes doit prendre connaissance de ces règles et s'engager à les respecter:

Respecter par ses paroles et son comportement : Les autres jeunes, l'équipe d'animation, toutes autres personnes fréquentant la MJC (intervenants, adhérents, parents, etc.), toutes autres personnes amenées à être rencontrées lors de sorties (usagers des transports en commun, autres jeunes, partenaires, intervenants, etc.). Au-delà des personnes, les jeunes devront respecter les locaux et le matériel mis à disposition ainsi que les consignes des adultes concernant la sécurité lors des déplacements. En cas de **non respect de ces règles** de la part d'un jeune, différentes modalités de régulation seront mises en place : Echange individuel entre l'équipe et le jeune ou réunion collective, Sanction-réparation, Contact téléphonique avec les parents, rencontre avec les parents, Exclusion (temporaire ou définitive).

TARIFS

Chaque jeune doit s'acquitter de l'adhésion annuelle à la MJC qui s'élève à 14€. Elle est valable du 1 septembre au 31 août de chaque saison. Une participation peut être demandée en fonction des activités, sorties ou séjours. Le règlement de ces frais s'effectue au préalable, auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou directement à l'accueil. Les familles ont la possibilité de bénéficier de réduction sur des séjours en fonction du QF CAF.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les **objets personnels** (téléphone portable, lecteur MP3, raquette de ping-pong, etc.) sont autorisés. Toutefois, en cas de perte, de vol ou dégradation, la MJC ne peut-être tenue pour responsable. Pendant les activités, l'équipe prendra le soin de récupérer les appareils pour des raisons soit de sécurité soit de vie collective harmonieuse. Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation pendant les activités ou les sorties.

Certaines vaccinations sont obligatoires pour tout accueil en collectivité. En absence de certificat de vaccinations, il doit être produit **un certificat médical de contre-indication** précisant la nature du vaccin et de la durée de la contre-indication. Il doit être signé et daté par le médecin de la famille et doit être renouvelé dès que la date de contre-indication est dépassée et à chaque inscription. Tout signe de maladie contagieuse doit impérativement être signalé par les parents. L'Action Jeunesse réserve le droit de refuser un jeune en cas de signe de maladie contagieuse. Le retour du jeune devra être justifié par un certificat médical.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalé : il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux pris avec l'ordonnance, exception faite pour ceux autorisés par un PAI et/ou lors d'un séjour organisé par la MJC avec présentation d'une ordonnance médicale et autorisation écrite des représentants légaux.

SOUPLESSE DE FONCTIONNEMENT / AUTONOMIE DES JEUNES

En cas d'autorisation pour les jeunes de quitter seuls la MJC, et sans autres indications des représentants légaux, les jeunes ne sont pas soumis à des horaires d'arrivée et de départ en dehors des sorties ou activités spécifiques. Les jeunes rejoignant et quittant seuls la MJC doivent émerger une fiche de présence, indiquant leurs heures d'arrivée et de départ. Cela est effectué sous le contrôle de l'équipe d'animation..

AUTORISATION PARENTALE POUR LES SORTIES:

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la DSDJES (Direction des Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports). Toute activité physique et sportives contre indiquée au jeune devra être notée sur la fiche d'inscription. Pour chaque activité, chaque jeune devra porter la tenue adéquate, notamment pour la baignade.

Protection des données (RGPD): Retrouvez toutes les informations relatives à la protection de vos données sur notre site www.mjccroixdaurade.fr

- ☐ J'autorise mon enfant à participer aux activités et sorties organisées par et dans le cadre de la MJC.
- ☐ J'autorise le responsable la MJC de Croix-Daurade à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.
- ☐ J'atteste avoir pris connaissance et compris les conditions générales de fonctionnement de la MJC et le règlement des activités organisées. J'en accepte les clauses et déclare exacts l'ensemble des renseignements portés sur ce formulaire.

Les responsables légaux :

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »

Le jeune :

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »